

## Recensement agricole 2020

### L'agriculture au sein du massif des Pyrénées

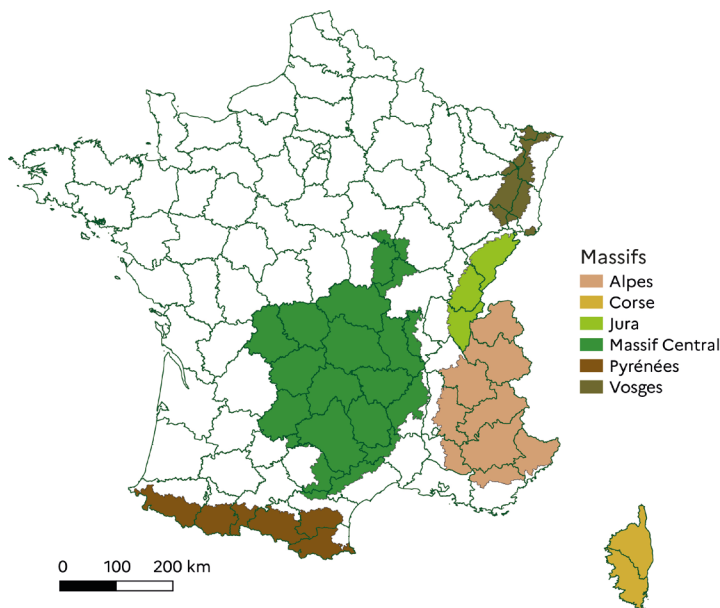
# Des exploitations agricoles de petite taille tournées vers l'élevage

Au sein du massif des Pyrénées, l'un des six massifs montagneux métropolitains, 10 774 exploitations sont présentes en 2020 soit 18 % de moins qu'en 2010. Ces exploitations, tournées vers l'élevage pour deux tiers d'entre elles, sont caractérisées par une taille économique assez faible, et des stratégies diverses de valorisation de leur production à travers les SIQO, la transformation à la ferme ou les circuits-courts. La transhumance collective est une caractéristique importante du massif des Pyrénées qui se trouve être le principal massif pour cette activité au niveau national en concentrant 54 % des exploitations transhumantes et 52 % des surfaces d'estives collectives. Dans le détail, le massif est tiré vers le haut grâce à deux départements où la pratique est très ancrée : les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

## PARTIE I

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DU MASSIF PYRÉNÉEN ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES MASSIFS DE MONTAGNE

Carte 1 : Localisation des différents massifs métropolitains



#### Positionnement du massif pyrénéens par rapport aux autres massifs de montagne métropolitains

La France métropolitaine compte six massifs (cf. carte 1) définis par le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 qui donne une délimitation communale des massifs, servant à la fois de base légale à l'instauration des institutions consacrées par les lois montagne, les comités de massif, et pour l'attribution de financements spécifiques. Ces massifs couvrent près de 170 000 km<sup>2</sup> soit près du tiers du territoire métropolitain, et comprennent environ 8 500 communes soit un quart de celles de l'Hexagone.

Tableau 1 : Nombre de communes et superficie des différents massifs de montagne métropolitains

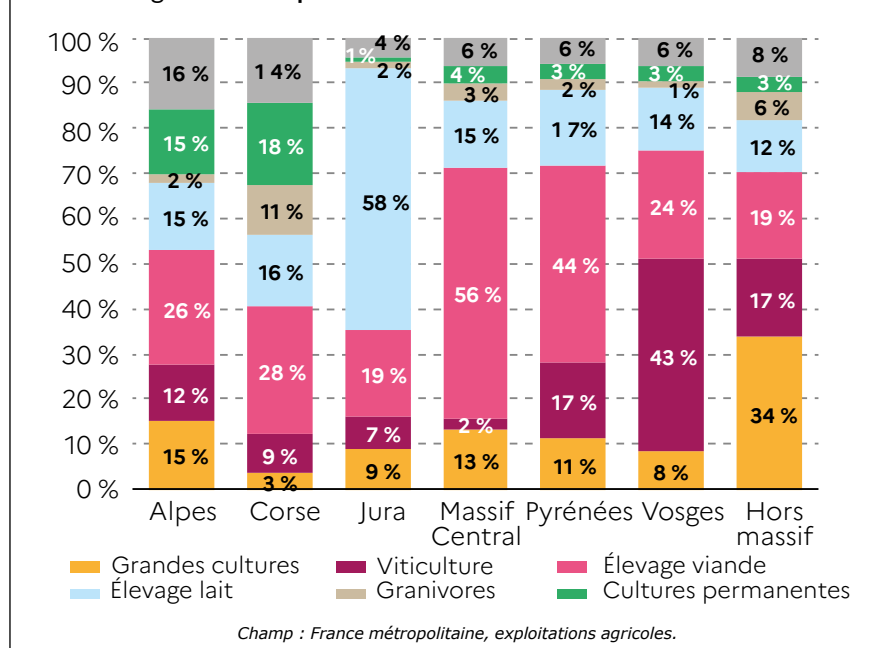
Massifs	Nombre de communes	Superficie (en km <sup>2</sup> )
Alpes	1 675	40 843
Corse	360	8 719
Jura	819	9 931
Massif Central	3 941	84 768
Pyrénées	1 166	18 097
Vosges	580	7 394

Source : Observatoire des territoires, 2025

En 2020, au niveau agricole, ces massifs comprennent 94 815 exploitations, soit 24 % des exploitations métropolitaines. C'est sensiblement le même pourcentage qu'en 2010 (25 %) avec 120 114 exploitations. Dans le détail, le Massif Central, du fait de sa superficie, domine largement l'activité agricole des massifs en 2020 en y concentrant 60 % des exploitations (cf. Tableau 2). Il est suivi des Alpes (17 %) et des Pyrénées (10 774 exploitations soit 11 %). Les 11 % des exploitations restantes se partagent dans les massifs du Jura, des Vosges et de Corse.

Entre 2010 et 2020, les massifs métropolitains ont perdu 21 % de leurs exploitations agricoles, c'est sensiblement la même évolution qu'au niveau national pour les autres exploitations. Dans le détail, hormis la Corse qui a augmenté son nombre d'exploitations agricoles, le massif pyrénéen est celui qui en a perdu

Figure 1 : Principaux OTEX des différents massifs en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

le moins avec une perte de 18 %, contre 22 % pour le Massif Central, 21 % pour les Alpes et même 32 % pour les Vosges.

En termes de surfaces agricoles, 22 % de la SAU nationale se situe dans les massifs. Du fait d'une surface moyenne d'exploitation plus grande (72 ha contre 63 ha pour l'ensemble des exploitations des massifs) et de son nombre d'exploitations, le Massif Central représente plus de deux tiers (69 %) de la SAU des massifs avec 4 094 240 ha, devant les Alpes avec 812 059 ha (14 % du total) et les Pyrénées avec 374 431 ha (6 % du total). La SAU totale est relativement stable depuis 10 ans (baisse de 1 %), évolution identique à celle observée au niveau national. (Cf. tableau 2).

## Des massifs métropolitains dominés par l'élevage

Les exploitations agricoles du massif pyrénéen sont caractérisées par une petite SAU (35 ha en moyenne), soit le plus petit total derrière les Vosges (33 ha). Cette SAU moyenne pyrénéenne a augmenté de 5 ha (+16 %) en dix ans soit la plus petite augmentation des massifs.

Chacun des massifs est caractérisé par une agriculture majoritairement orientée vers l'élevage, hormis le massif vosgien principalement tourné vers la viticulture (43 % des exploitations). Le Jura est caractérisé par une forte spécialisation en élevage laitier (58 % des exploitations, notamment en bovins), et le Massif Central par l'élevage viande, en particulier bovin allaitant. Concernant le massif des Pyrénées, il est caractérisé par une forte dominance de l'élevage viande notamment bovins et ovins, représentant respectivement 21 % et 20 % des exploitations. La viticulture arrive en 3<sup>ème</sup> position des spécialisations avec 17 % des exploitations. Il est à noter une répartition similaire en 2010.

## Un gradient de densité d'exploitations d'est en ouest du massif des Pyrénées

Dans le massif des Pyrénées, un tiers des exploitations (soit 3 503) se trouvent dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Pour une part, avoisinant les 15 % chacun, se retrouvent quatre départements : Ariège, Aude, Hautes-Pyrénées et

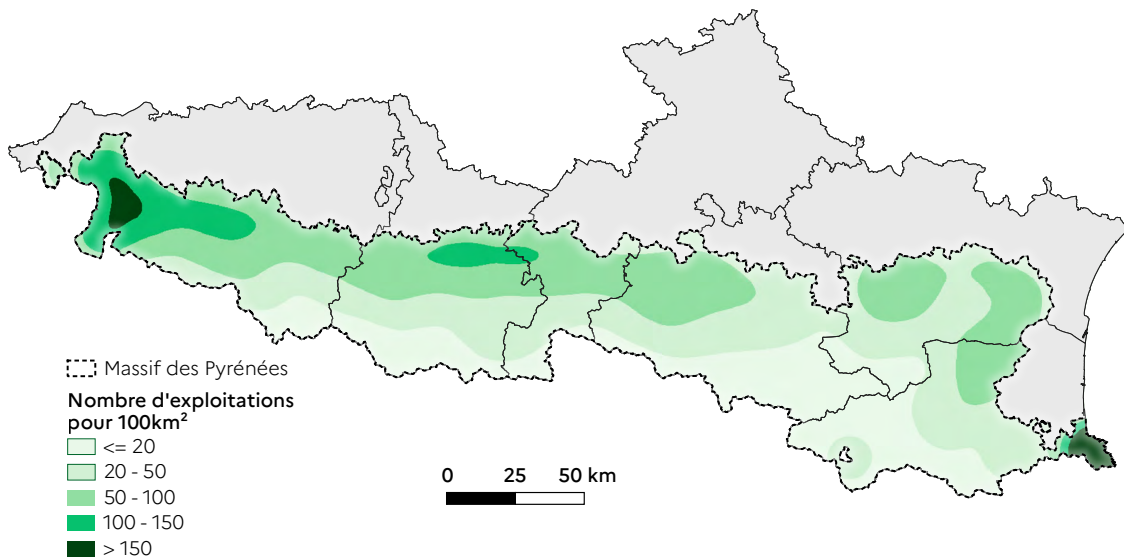
Tableau 2 : Nombre d'exploitations agricoles et surfaces individuelles agricoles en 2020 des différents massifs de montagne métropolitains

Périmètre géographique	Nombre exploitations	SAU totale (en ha)	SAU moyenne (en ha)
Alpes	15 885	812 059	51
Corse	2 936	167 093	57
Jura	4 153	355 509	86
Massif Central	57 058	4 094 240	72
Pyrénées	10 774	374 431	35
Vosges	4 009	134 095	33
<b>Total massifs</b>	<b>94 815</b>	<b>5 937 427</b>	<b>63</b>
France métropolitaine hors massifs	295 166	20 823 895	71

Champ : France métropolitaine, exploitations agricoles.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Carte 2 : Densité d'exploitations agricoles par communes du massif des Pyrénées en 2020



Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

Pyrénées-Orientales. La Haute-Garonne est en dernière position avec 9 % des exploitations (cf. Carte 2). La baisse du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 est la plus importante pour les Pyrénées-Orientales (- 24 %) et les Hautes-Pyrénées (- 22 %), à l'inverse la baisse est moins forte pour l'Aude (-11 %) et les Pyrénées-Atlantiques (- 15 %). En termes de surfaces agricoles, les Pyrénées-Atlantiques et l'Ariège comptabilisent à eux seuls la moitié de la SAU du massif. L'Ariège est le seul département ayant augmenté sa SAU entre 2010 et 2020 (+ 352 ha) et possède également la SAU moyenne la plus importante (53 ha). La SAU totale des autres départements est restée stable hormis pour l'Aude (- 5 %) et les Pyrénées-Orientales (- 12 %).

### Diverses spécialisations, principalement animales

Le paysage des spécialisations est varié au sein des différents départements pyrénéens. Les Hautes-Pyrénées sont orientées vers l'élevage allaitant des bovins et ovins, tout comme l'Ariège (bovins, ovins et équins). À l'inverse, les Pyrénées-Atlantiques sont spécialisées dans l'élevage laitier avec majoritairement des ovins. La Haute-Garonne est tournée vers l'élevage viande des bovins et ovins, mais également en grandes cultures. Enfin, dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, les exploitations spécialisées viticoles sont majoritaires.

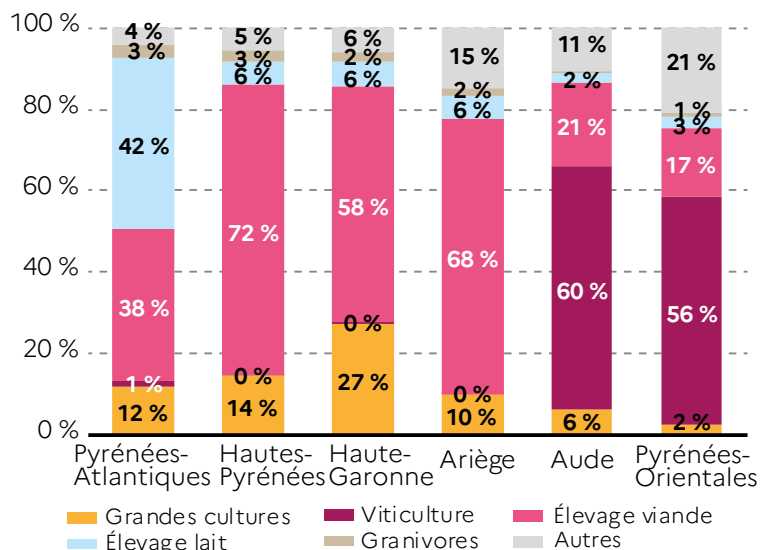
Tableau 3 : Nombre d'exploitations agricoles et surfaces en 2020 par département du massif pyrénéen

Périmètre géographique	Nombre exploitations	SAU totale (en ha)	SAU moyenne (en ha)
Ariège	1 481	78 650	53
Aude	1 532	57 697	38
Haute-Garonne	917	39 333	43
Hautes-Pyrénées	1 773	46 009	26
Pyrénées-Atlantiques	3 503	110 344	31
Pyrénées-Orientales	1 568	42 399	27
<b>Massif des Pyrénées</b>	<b>10 774</b>	<b>374 431</b>	<b>35</b>

Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020.

Figure 2 : Principaux OTEX des exploitations des différents départements du massif des Pyrénées en 2020



Champ : France métropolitaine, exploitations agricoles.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Un assolement dominé par les prairies permanentes

Sur une surface agricole de 374 431 ha (SAU des exploitations) en 2020, l'assolement pyrénéen est dominé à plus de trois quarts par les prairies permanentes, et même 85 % avec les cultures fourragères. Les Pyrénées-Atlantiques et l'Ariège concentrent à eux deux plus de la moitié de ces surfaces. Ensuite, les céréales, oléagineux, protéagineux (COP) représentent 8 % de l'assolement (principalement en Haute-Garonne et dans les Pyrénées-Atlantiques), la viticulture 6 % (62 % dans l'Aude et 36 % dans les Pyrénées-Orientales) et les cultures fruitières avec 1 % de la sole pyrénéenne (81 % dans les Pyrénées-Orientales et 10 % dans l'Aude). Cette répartition a très peu évolué depuis 2010.

## Un cheptel relativement stable avec une part importante d'ovins

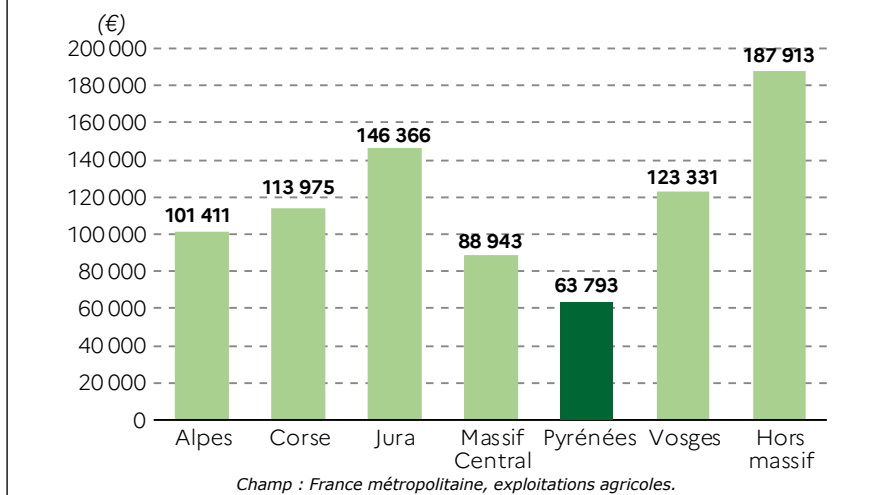
Le cheptel pyrénéen compte 412 972 UGB. Avec 33% d'ovins (soit 134 478 UGB), c'est le massif qui a la plus grande part d'ovins. Comme dans les autres massifs, les bovins restent dominants avec 57 % des UGB soit 235 857, suivis des équins (4 % avec 15 241 UGB), des porcins (3 % avec 12 446) et des caprins et des volailles (2 % avec respectivement 6 533 UGB et 8 418 UGB).

Le massif pyrénéen a perdu 4 % de ses UGB depuis 2010. L'évolution est hétérogène selon les différentes espèces, avec des UGB ovins et caprins en augmentation alors qu'ils diminuent pour les bovins et les équins.

Les Pyrénées-Atlantiques concentrent la moitié du cheptel pyrénéen dont 36 % des bovins, 71 % des ovins, 37 % des caprins, 39 % des équins, 71 % des porcins et 73 % des volailles. Enfin, on dénombre 58 UGB en moyenne dans une exploitation pyrénéenne soit 12 UGB de plus qu'en 2010. Ce chiffre met en évidence l'agrandissement des troupeaux pyrénéens qui restent néanmoins des élevages de petite taille par rapport aux autres massifs. En effet, on compte 114 UGB moyen dans le Jura, 95 dans le Massif Central.

Au niveau des départements du massif des Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques possèdent le cheptel par exploitation le plus important avec 68 UGB en moyenne contre 38 dans l'Aude, le plus faible.

Figure 3 : PBS moyenne des différents massifs en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Des structures de petite taille économique

Les exploitations du massif des Pyrénées sont celles ayant le plus faible potentiel économique avec une production brute standard (PBS) moyenne par exploitation de 63 793 € (cf. Figure 3). En effet, le Jura a une PBS moyenne de 146 366 €, deux fois supérieure à celle des Pyrénées. Il est à noter que cette PBS est encore bien inférieure à celle des exploitations hors massif avec 187 913 euros.

Au niveau départemental, sur les 687 millions d'euros de PBS, plus du tiers est apporté par les Pyrénées-Atlantiques, suivi des Pyrénées-Orientales (19 %) et de l'Aude (17 %).

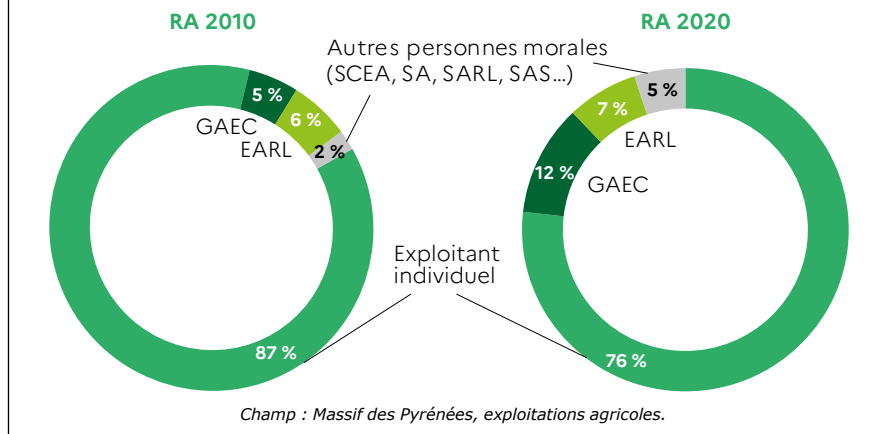
Concernant la PBS moyenne des exploitations par département, les plus élevées sont celles des Pyrénées-Orientales avec 81 102 euros et de l'Aude avec 75 242 euros, deux départe-

tements à forte dominance viticole. En troisième position, les Pyrénées-Atlantiques avec une production brute standard (PBS) moyenne de 69 463 euros.

## Le statut d'exploitant individuel reste encore majoritaire

Le statut d'exploitant individuel, bien qu'il ait perdu en effectif (- 28% en dix ans), reste le statut juridique majoritaire du massif pyrénéen en 2020 avec 76 % des exploitations (contre 87 % en 2010). Hormis la Corse avec 83 % d'exploitations individuelles, ce statut est très caractéristique du massif puisqu'il ne représente que 55 % des exploitations hors massif. L'évolution la plus notable concerne les GAEC qui augmentent leur effectif de 97 % pour atteindre 12 % (+ 7 points) de part des statuts juridique (cf. Figure 4).

Figure 4 : Répartition des différents statuts des exploitations pyrénéennes en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Des exploitations pyrénéennes avec une faible main d'œuvre

En 2020, on dénombre 14 107 ETP réparties au sein des exploitations du massif des Pyrénées. C'est 1 939 ETP de moins qu'en 2010 soit une diminution de 12 %.

Le travail se concentre de plus en plus sur les exploitants, qui représentent 72 % des ETP soit 4 points de plus qu'en 2010. On assiste à une forte régression du travail de la main d'œuvre familiale permanente en dix ans, qui perd 9 points pour atteindre 11 % en 2020. Cette diminution est en partie compensée par l'augmentation du travail de la main d'œuvre permanente non familiale (+ 399 ETP pour atteindre 10 % des ETP totaux) et la main d'œuvre occasionnelle et saisonnière (+ 113 ETP et représentant 7 % des ETP totaux).

La petite taille des exploitations pyrénéennes se confirme en regardant les ETP moyens. Avec 1,3 de moyenne en 2020, c'est le chiffre le plus bas de tous les massifs. Par ailleurs, seulement deux tiers des exploitants travaillent à temps complet sur leur exploitation, le taux le plus bas des massifs derrière les Vosges avec 58 %.

## Face à leur petite taille, diverses stratégies : l'exemple des circuits-courts pour mieux valoriser la production

Les circuits-courts sont plébiscités par les exploitations situées dans les massifs, où 29 % de leurs effectifs valorisent les productions via la commercialisation en circuits courts. C'est

8 points de plus que les exploitations hors massifs.

Certains massifs ont recours de manière importante aux circuits-courts comme la Corse (79 % des exploitations) et les Alpes (44 %). Le massif des Pyrénées se situe en 2020 à 32 % de ses exploitations soit 6 points de plus qu'en 2010. Les formes de circuits-courts privilégiées sont la vente directe à la ferme (plus d'une exploitation pratiquant les circuits-courts sur deux), et la vente à des commerçants détaillants (bouchers, primeurs, épiciers de quartier pour plus d'une exploitation sur trois).

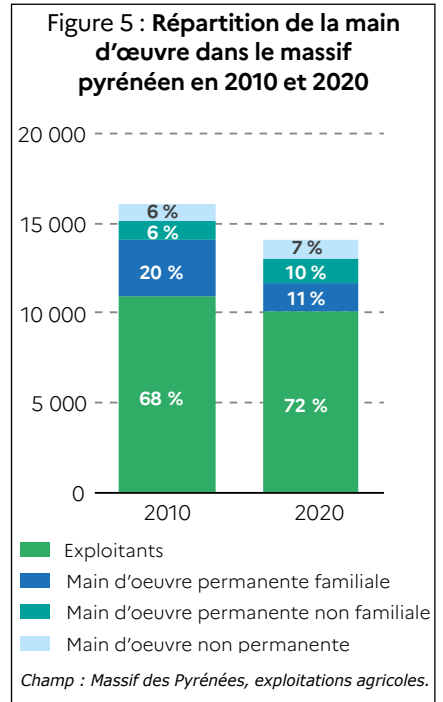
Les principaux produits vendus sous cette forme de commercialisation sont les animaux vivants et autres produits animaux (hors volailles) pour près d'une exploitation sur deux.

Au sein du massif Pyrénéen, l'Ariège (animaux vivants et autres produits animaux), l'Aude (animaux vivants et autres produits animaux ainsi que le vin) et les Pyrénées-Orientales (vin) sont les départements pratiquant le plus la vente en circuit-court.

## Une diversification des activités en plein essor

À l'inverse des circuits-courts, la part des exploitations des massifs qui diversifient leur activité est quasiment identique à celle de l'ensemble des exploitations nationales (28 % contre 27 %).

Au sein du massif des Pyrénées, on retrouve 30 % des exploitations pratiquant une diversification de leur activité soit 13 points de plus qu'en 2010. Les principales activités de diversification sont la transformation de lait (beurre, yaourts, fromages,

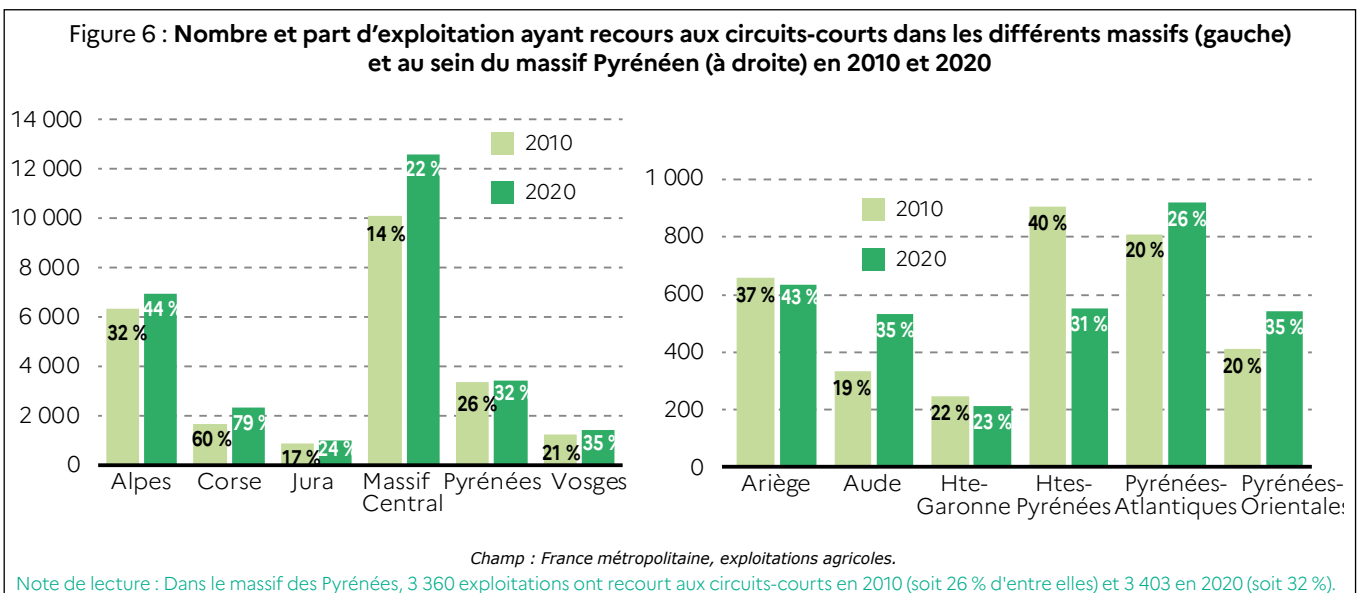


Source : Agreste - Recensement agricole 2020

crème...) principalement dans les Pyrénées-Atlantiques, la transformation de viandes (pâtés, salaisons, conserves...) principalement dans les Pyrénées centrales (Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) et la vinification à la ferme sur l'est de la chaîne (principalement dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales). Les principaux départements diversifiant leur activité sont l'Aude (38 %), l'Ariège (35 %) et les Pyrénées-Orientales (32 %).

## Les SIQO une stratégie prise en compte pour la valorisation de la production agricole

De par la diversité des productions du massif des Pyrénées, et la présence



Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020.

de nombreuses filières sous SIQO, la valorisation sous AOP, IGP, Label Rouge ou en agriculture biologique est très présente. 43 % d'exploitations produisent sous SIQO, bien plus que la moyenne de 33 % des exploitations hors massifs. En revanche, c'est moins que certains massifs comme le Jura (69 %), les Vosges (56 %) ou les Alpes (45 %).

Dans le détail du massif pyrénéen, 14 % des exploitations sont certifiées en agriculture biologique, 10 % commercialisent en Label Rouge, 26 % en AOP et 14 % en IGP.

L'Aude et les Pyrénées-Orientales sont les principaux départements avec des exploitations certifiées AOP, IGP ou en agriculture biologique (cf. Figure 7). Cela s'explique par leur filière viticole qui valorise principalement sous SIQO.

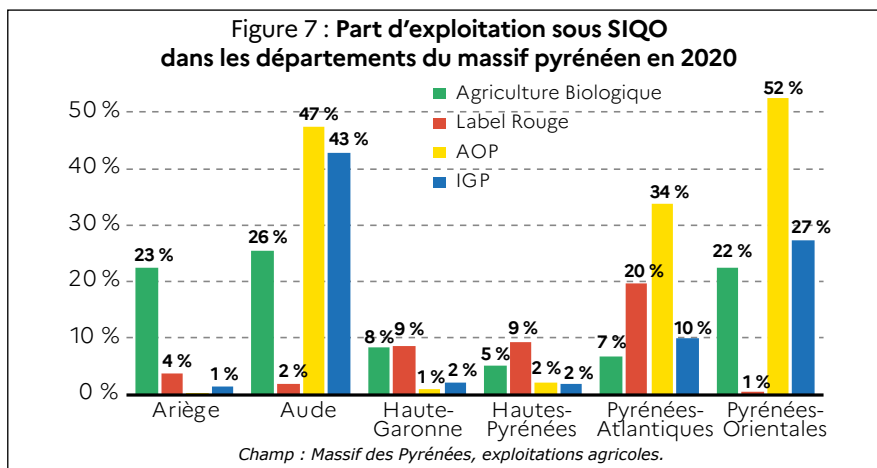
L'Ariège est un département à forte présence de l'agriculture biologique. Il représente près d'un tiers des surfaces biologiques du massif.

Les Pyrénées-Atlantiques sont caractérisées par une spécialisation ovins lait et par la production de l'emblématique AOP « Ossau-Iraty ». De ce fait, plus d'un tiers des exploitations sont certifiées AOP. De plus, les agneaux, coproduits de la production fromagère, sont souvent valorisés en agneau de lait Label Rouge (20 % des exploitations certifiées LR) mais également en IGP avec l'Agneau des Pyrénées.

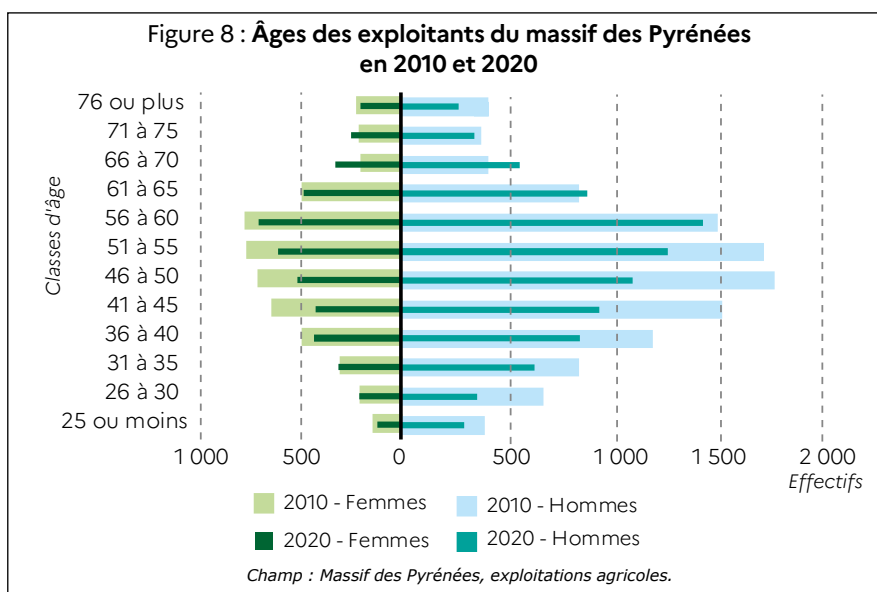
### L'installation de jeunes exploitants mieux formés

L'âge moyen des exploitants au sein des différents massifs est de 50,5 ans. Le massif des Pyrénées est celui où les exploitants sont les plus âgés avec 51,3 ans. Cet âge moyen a progressé de 1,8 an depuis 2010.

Sur la Figure 8, on observe bien ce vieillissement : le nombre d'exploitants entre 56 et 75 ans a progressé de 4 % alors qu'il a diminué de 30 % pour ceux ayant entre 25 et 55 ans. Au niveau des départements pyrénéens, la Haute-Garonne possède la population d'exploitants la plus âgée avec une moyenne d'âge de 55 ans. A l'inverse, les Pyrénées-Atlantiques ont la population d'exploitants la plus jeune avec 49,3 ans.



Source : Agreste - Recensement agricole 2020



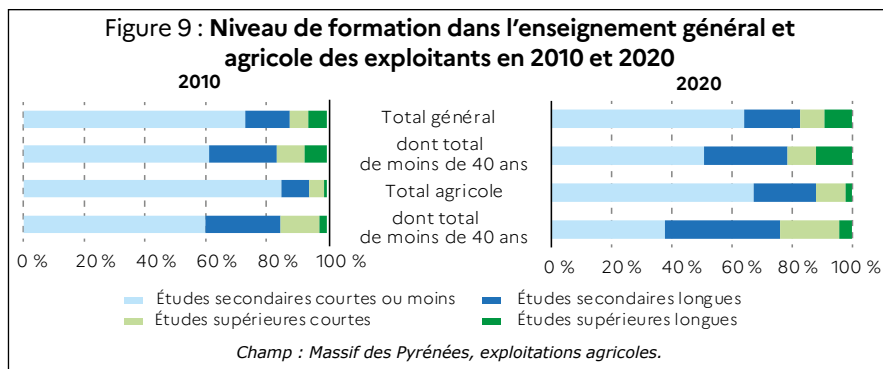
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

On remarque également un âge moyen à l'installation entre les périodes 2000-2009 et 2010-2019 qui progresse de 0,8 an pour atteindre 38,5 ans. L'âge moyen à l'installation baisse uniquement en Ariège (-0,8 an) et en Haute-Garonne (-0,5 an). Enfin, l'installation dans un cadre familial concerne 72 % des exploitants en 2020, 66 % si l'on regarde la population des exploitants âgés de moins de 40 ans. Dans le détail des départements, au sein des Pyrénées-Atlantiques, l'installation dans un cadre familial est très répandue avec 87 % des exploitants. En revanche, les Pyrénées-Orientales et l'Ariège ont un taux moins important avec res-

pectivement 54 % et 58 %, voire 47 % chez les exploitants âgés de moins de 40 ans sur l'Ariège.

Depuis 2010, la population des exploitants pyrénéens est de plus en plus formée par l'enseignement général. En effet, 73 % en 2010 s'étaient arrêtés à des études secondaires courtes (niveau du brevet des collèges), c'est 64 % en 2020, et même 51 % chez les moins de 40 ans. Dans le détail, les femmes sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur (niveau bac +2 minimum) pour 26 % d'entre elles contre 14 % pour les hommes. Ce chiffre passe à 36 % pour les femmes de moins de 40 ans. À noter qu'une femme de moins de 40 ans sur cinq

a fait des études supérieures longues (niveau bac + 5). Quant à l'enseignement agricole, il est de plus en plus plébiscité, notamment chez les jeunes exploitants. En 2010, 85 % n'avait jamais été scolarisé dans un lycée agricole, contre 67 % en 2020 et seulement 38 % pour les de moins de 40 ans. Enfin, près d'un quart des exploitants de moins de 40 ans ont suivi des études supérieures agricoles.

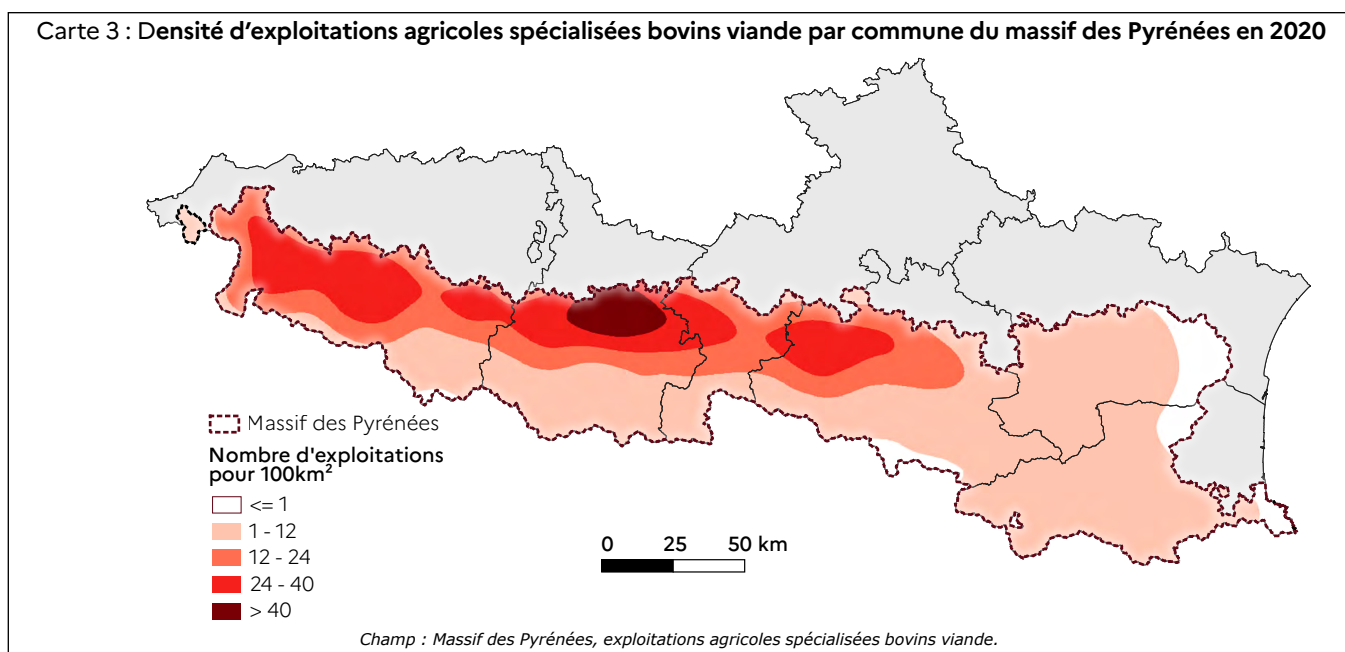


Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## PARTIE II

### FOCUS SUR LES SPÉCIALISATIONS LES PLUS REPRÉSENTÉES ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Au sein du massif des Pyrénées, les spécialisations les plus répandues sont bovins viande, viticole, ovins lait, ovins viande et équins.



Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

### La spécialisation bovins viande

Cette spécialisation concerne 2 649 exploitations en 2020 (- 24 % depuis 2010) principalement localisées dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège.

Ces exploitations s'agrandissent (58 ha en moyenne en 2020 soit 11 ha de plus en dix ans) avec un statut sociétaire très plébiscité (15 % de GAEC). Ces structures sont économiquement petites (PBS moyenne de 55 376 €) avec une plus faible valorisation de la production (valorisation

en circuits-court, activité de diversification et certification sous SIQO en dessous de la moyenne pyrénéenne). On y retrouve des exploitants masculins (74 %), peu diplômés (26 % ont un niveau équivalent au bac, 32 % pour le bac agricole) et reprenant le plus souvent la ferme familiale (84 % d'installation en cadre familial).

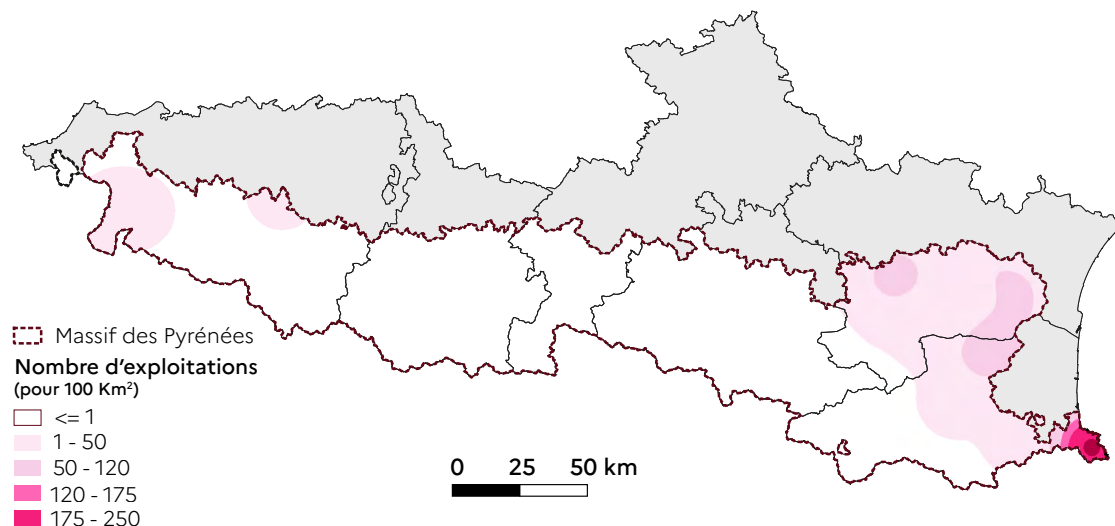
Parmi les 2 649 exploitations spécialisées bovins viande, la typologie INOSYS en classe 1 258 également en tant qu'exploitations spécialisées d'élevages bovins viandes. Les naisseurs représentent 61 % de ces exploitations qui produisent principalement des

broutards. On retrouve ensuite 16 % de naisseurs-engraisseurs produisant principalement des veaux. Enfin, on retrouve les engraisseurs avec 9 % des exploitations. Les systèmes diversifiés complètent le total avec 13 %.

### La spécialisation viticole

La spécialisation viticole, au nombre de 1 852 exploitations en 2020 (- 18 % depuis 2010) se retrouve quasiment exclusivement dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, et une petite partie dans les Pyrénées-Atlantiques avec l'AOP « Irouléguay » et une petite partie de l'AOP « Jurançon ».

Carte 4 : Densité d'exploitations agricoles spécialisées viticoles par commune du massif des Pyrénées en 2020



Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles spécialisées viticoles.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

D'une superficie moyenne de 14 ha (stable depuis 2010), ces exploitations sont de taille économique moyenne (PBS de 78 430 €) avec une valorisation privilégiant les SIQO (82 % en AOP, 54 % en IGP et 18 % en AB). Les exploitants sont âgés (54 ans) et pluriactifs (seulement 52 % à temps complet). Leur formation provient plutôt de l'enseignement général et ils s'installant souvent hors cadre familial. À travers la nomenclature INOSYS, on peut voir que 71 % de ces exploitations vendent leur raisin à des caves coopératives, alors que 19 % ont une cave particulière et vinifient leur raisin. Enfin, 11 % sont mixtes, à savoir

vendent une partie de leur raisin à une cave coopérative et l'autre partie est vinifiée dans leur cave particulière.

### La spécialisation ovins lait

La spécialisation ovins lait compte 1 330 exploitations en 2020 (- 18 % depuis 2010) et se trouve quasiment exclusivement dans les Pyrénées-Atlantiques en lien avec la production du fromage AOP « Ossau-Iraty ». D'une superficie de 46 ha, les exploitations ovins lait ont un troupeau moyen de 356 ovins dont 260 brebis laitières. Ces exploitations sont de taille économique importante (90 313 €) avec une forte valorisation en circuits-courts et une diversifica-

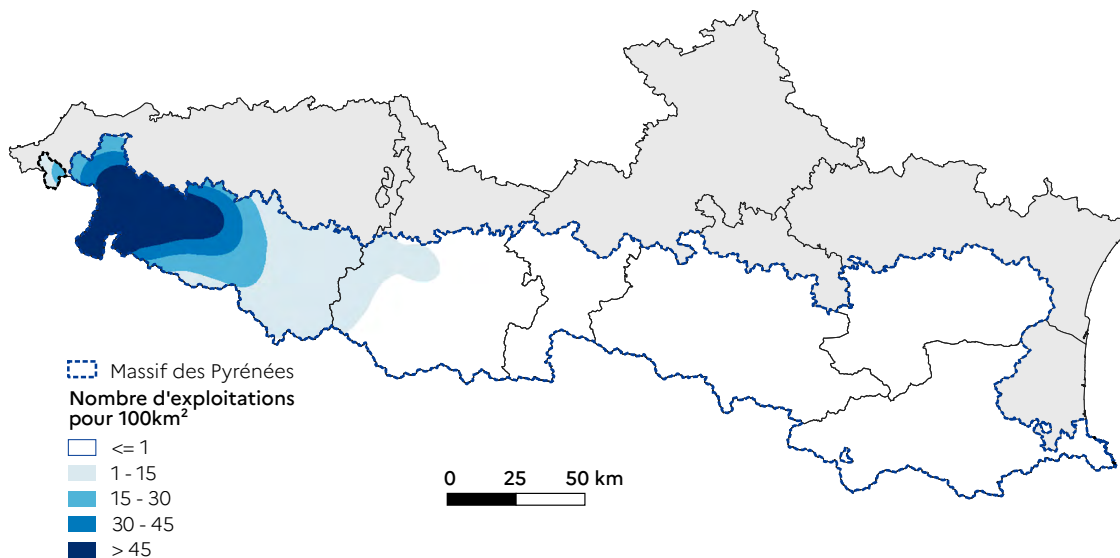
tion des activités (principalement la transformation fromagère). 71 % des exploitations sont certifiées AOP et 37 % en Label Rouge (pour les agneaux).

Les exploitants sont jeunes (46,5 ans) et à temps complet sur l'exploitation. Ils sont majoritairement diplômés de l'enseignement agricole et reprenant le plus souvent la ferme familiale (89 %).

### La spécialisation ovins viande

La spécialisation ovins viande compte 1 173 exploitations en 2020 (- 17 % depuis 2010) et se répartit sur l'ensemble du massif pyrénéen, principalement dans les Hautes-

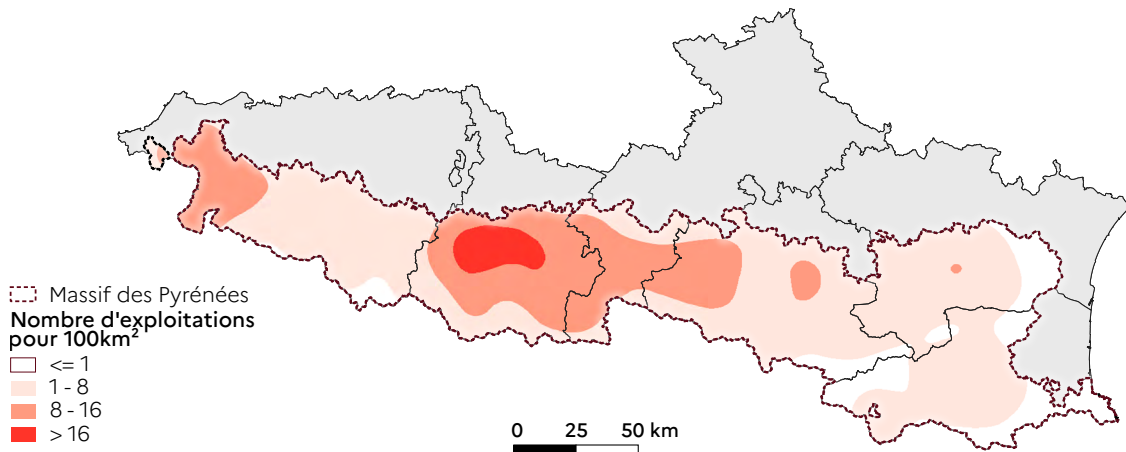
Carte 5 : Densité d'exploitations agricoles spécialisées ovins lait par commune du massif des Pyrénées en 2020



Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles spécialisées ovins lait.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

Carte 6 : Densité d'exploitations agricoles spécialisées ovins viande par commune du massif des Pyrénées en 2020



Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles spécialisées ovins viande.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

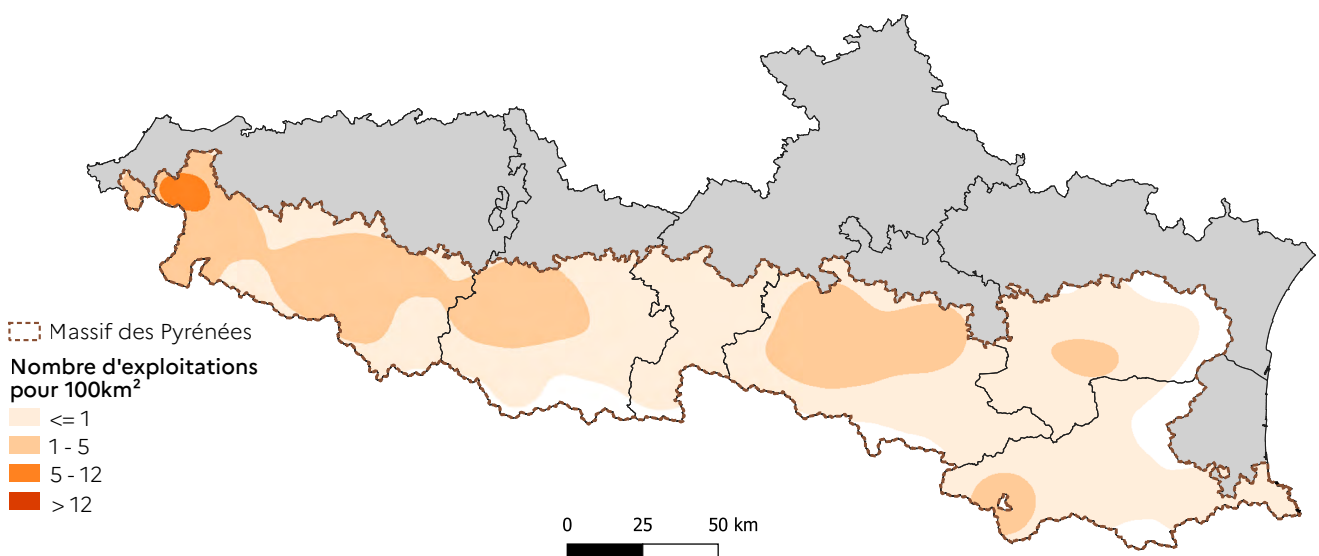
Pyrénées, Ariège, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Garonne. D'une superficie de 40 ha, les exploitations ovines viande ont un troupeau moyen de 209 ovins dont 136 brebis allaitantes. Ces exploitations, majoritairement sous statut individuel (86 %), sont de petite taille économique (51 065 €). La valorisation de la production se fait principalement à travers les circuits-courts. Les caractéristiques des spécialisés viandes sont similaires à celles des exploitants du massif pyrénéen.

### La spécialisation équine

La spécialisation équine compte 822 exploitations en 2020 (- 27 % depuis 2010, plus forte baisse des principales spécialisations) et se répartit sur l'ensemble du massif pyrénéen mais sont plus présents dans les Pyrénées-Atlantiques, l'Ariège et les Hautes-Pyrénées. D'une superficie de 41 ha, soit 16 de plus qu'en 2010 (plus forte hausse des principales spécialisations), les exploitations équines détiennent en moyenne 12 équidés. Ces exploitations, majoritairement sous statut

individuel (84 %), sont de très petite taille économique (36 765 €). Elles ont fréquemment recours à des activités de diversification pour être rentables économiquement. Les exploitants sont souvent pluriactifs (41 %) avec une proportion de femme importante (39 %). Ils ont généralement une formation de l'enseignement général et s'installent hors cadre familial.

Carte 7 : Densité d'exploitations agricoles spécialisées équines par commune du massif des Pyrénées en 2020



Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles spécialisées équines.

Sources : ©IGN BD CARTO®, Agreste - Recensement agricole 2020.

# PARTIE III

## FOCUS SUR LA TRANSHUMANCE COLLECTIVE DANS LES PYRÉNÉES

### AU SEIN DES DIFFÉRENTS MASSIFS MÉTROPOLITAINS

Au niveau national, on compte en 2023 environ 7 370 exploitations transhumantes pour 1 177 gestionnaires d'estives. La superficie totale des estives est de 523 949 ha. Avec plus de la moitié des exploitations transhumantes et des surfaces pastorales collectives, le massif des Pyrénées se positionne comme le principal massif pratiquant la transhumance. Avec le massif des Alpes, ils représentent à eux deux plus de trois quarts de la transhumance collective à l'échelle nationale tant en surface exploitée qu'en cheptel déplacé.

### Définition de la transhumance

La transhumance s'exprime sous différentes formes : elle se pratique autant en plaine que sur les estives d'altitude. Elle intervient en toutes saisons, même si majoritairement, elle est saisonnière du printemps au début de l'automne. Elle déplace des animaux sur des distances parfois courtes (quelques kilomètres) ou au contraire de plusieurs centaines de kilomètres. Elle les emmène vers des surfaces que l'éleveur exploite seul, ou vers des zones pastorales collectives, d'usage partagé et organisé entre plusieurs éleveurs. **Cette partie s'intéresse spécifiquement à cette transhumance collective.**

La transhumance est reconnue par l'UNESCO comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis décembre 2023.

Tableau 4 : Principales caractéristiques de la transhumance collective au sein des massifs métropolitains

Massifs	Exploitations transhumantes	Gestionnaires d'estives	Surfaces totales d'estives graphiques (ha)	Surfaces totales d'estives admissibles (ha)	UGBTP
Alpes	1 966	538	346 894	213 710	29 716
Corse	36	3	7 672	5 044	653
Jura	267	62	7 365	5 876	2 571
Massif Central	748	93	21 000	16 459	5 166
Pyrénées	4 009	423	431 308	272 423	60 253
Hors massif	344	58	12 163	10 447	5 898

Champ : France métropolitaine, exploitations agricoles pratiquant la transhumance collective et gestionnaires d'estives.

Source : Fichier montées et descentes – ASP 2023 – Agreste

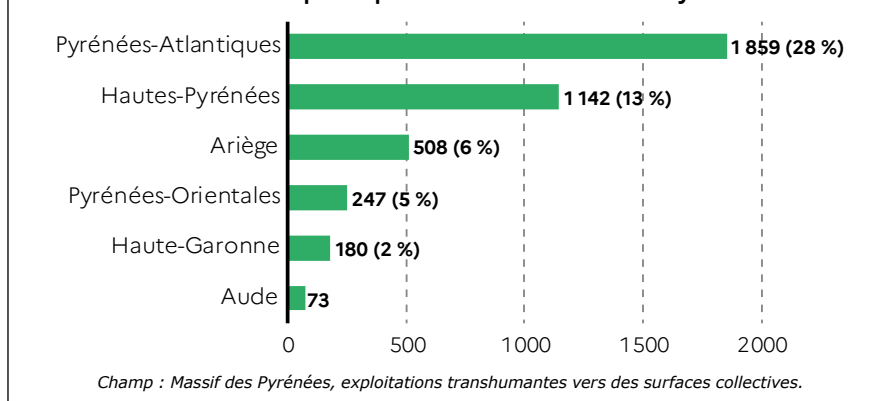
Afin de comparer les espèces entre elles, on utilise les Unité de gros bétail temps plein (UGBTP) qui dénombrent les UGB au prorata du temps passé sur les estives. Au niveau national 104 257 UGBTP sont présentes sur les estives collectives : 48 % sont des ovins, 46 % des bovins, 5 % des équins et 1 % caprins.

Pour chacune des catégories animales, les Pyrénées possèdent le plus grand cheptel présent sur des estives collectives du territoire national avec 62 % des bovins, 51 % des ovins, 86 % des équins et 62 % des caprins.

### La transhumance collective au sein du massif pyrénéen

Dans cette partie, il est fait référence aux exploitations qui transhument dans le massif des Pyrénées. Elles ne proviennent pas obligatoirement d'une commune de ce massif. Les élevages situés dans les Pyrénées représentent 87 % des exploitations qui transhument sur une estive pyrénéenne (13 % ont donc leur siège d'exploitation en dehors des Pyrénées).

Figure 10 : Nombre d'exploitations pratiquant la transhumance vers des surfaces collectives par départements du massif des Pyrénées en 2023



Source : Fichier montées et descentes – ASP 2023 – Agreste

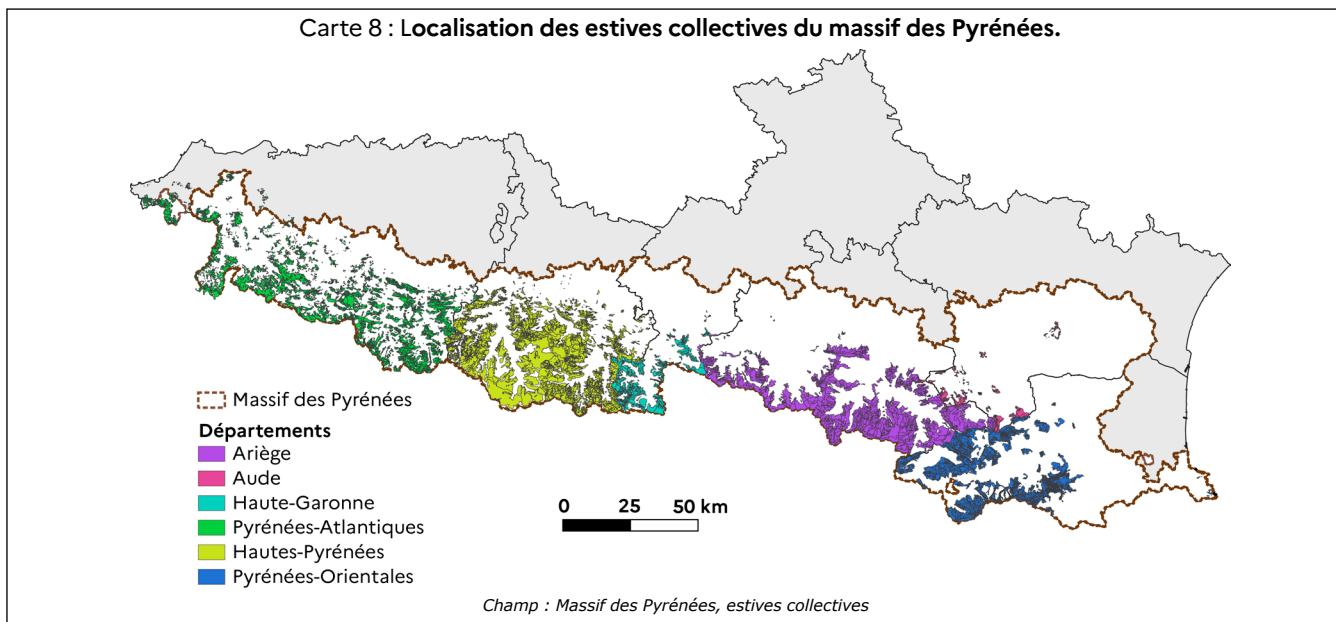
On dénombre 4 009 exploitations transhumantes dans le massif des Pyrénées dont près de la moitié dans les Pyrénées-Atlantiques (1 859 exploitations soit 47 %, cf. Figure 10). C'est 7 % de moins qu'en 2018 où l'on dénombrait 4 294 exploitations transhumantes.

Les Hautes-Pyrénées se classent en deuxième position avec 1 142 exploitations transhumantes soit

28 %. Ces deux départements représentent trois quarts de la transhumance collective du massif. L'Ariège (13 %), les Pyrénées-Orientales (6 %), la Haute-Garonne (5 %) et l'Aude (2 %) complètent la liste des départements.

Le cheptel présent sur les estives collectives pyrénéennes est majoritairement composé de bovins et d'ovins (Figure 11) avec respectivement 28 104

Carte 8 : Localisation des estives collectives du massif des Pyrénées.



Source : ©IGN BD CARTO®, Fichier montées et descentes - ASP 2023 - Agreste

UGBTP (47 %) et 26 175 UGBTP (44 %) soit 91% du total. On retrouve ensuite les équins avec 4 910 UGBTP (8 %) et les caprins avec 390 UGBTP (1 %).

Au niveau des départements, deux se distinguent par la prédominance du cheptel ovin, les Pyrénées-Atlantiques et la Haute-Garonne où 56 % des UGBTP sont ovins. Dans le reste des départements, le cheptel bovin est majoritaire. Pour les équins, les principaux départements sont les Pyrénées-Atlantiques (11 % du cheptel), les Pyrénées-Orientales (9 %) et l'Ariège (8 %). Très minoritaire, le cheptel caprin se retrouve principalement dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Le cheptel moyen par estive collective au sein du massif pyrénéen est de 48 bovins, 235 ovins, 13 équins et 40 caprins.

Enfin, il convient de préciser que les Pyrénées-Atlantiques captent 48 % des UGBTP transhumantes et 28 % pour les Hautes-Pyrénées.

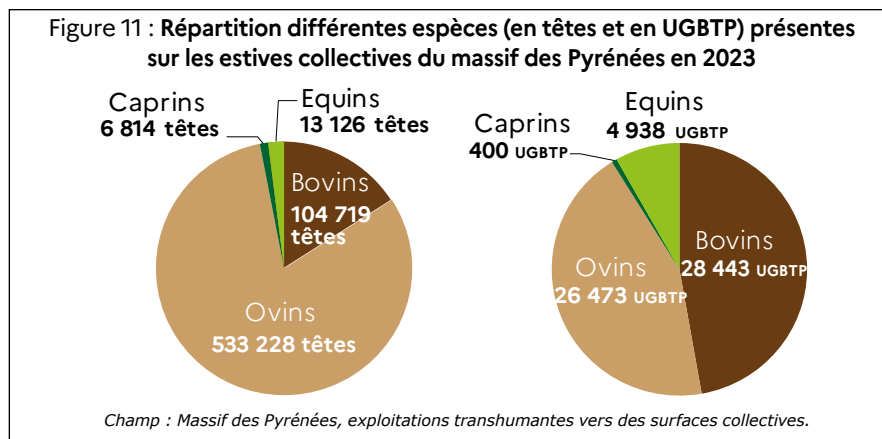
Concernant les surfaces d'estives,

on dénombre 431 308 ha d'estives graphiques et 272 423 ha d'estives admissibles dans le massif des Pyrénées (Cf. Tableau 5). Ceci donne un taux de proratisation moyen de 63 %, variant d'un département à l'autre avec un gradient d'ouest en est du massif (plus important à l'ouest et moins à l'est). Sur les 272 423 ha admissibles que compte le massif pyrénéen, près d'un tiers se trouvent dans les Hautes-

Pyrénées (86 402 ha soit 32 %), un quart respectivement dans les Pyrénées-Atlantiques (67 227 ha) et en Ariège (64 535 ha).

Le massif des pyrénées compte 423 gestionnaires d'estives qui gèrent en moyenne une surface d'estives collectives de 635 ha. Les 6 plus grandes estives se trouvent dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

Figure 11 : Répartition différentes espèces (en têtes et en UGBTP) présentes sur les estives collectives du massif des Pyrénées en 2023



Source : Fichier montées et descentes - ASP 2023 - Agreste

Tableau 5 : Principales caractéristiques en termes de surface collectives des départements pyrénéens

Départements	Surfaces graphiques (ha)	Surfaces admissibles (ha)	Taux de proratisation	Nombre de gestionnaires	Superficie moyenne des estives (en ha)
Ariège	109 026	64 535	59 %	85	774
Aude	8 401	4 733	56 %	17	285
Haute-Garonne	22 234	16 752	75 %	38	432
Pyrénées-Atlantiques	91 966	67 227	73 %	112	619
Hautes-Pyrénées	131 092	86 402	66 %	111	732
Pyrénées-Orientales	68 588	32 775	48 %	60	519
<b>Massif des Pyrénées</b>	<b>431 308</b>	<b>272 423</b>	<b>63 %</b>	<b>423</b>	<b>635</b>

Champ : Massif des Pyrénées, exploitations agricoles pratiquant la transhumance collective et gestionnaires d'estives.

Source : Fichier montées et descentes - ASP 2023 - Agreste

## Pour en savoir plus

Consultez le **site internet de la DRAAF Occitanie**, rubrique Données :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020-r1206.html>

Consultez le **site internet du SSP** : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

« Le pastoralisme en Occitanie » - Agreste Dossiers n°2 - Octobre 2022

« Occitanie : 2<sup>ème</sup> région agricole de France » - Agreste Études n° 7 - Décembre 2021

« Panorama du pastoralisme pyrénéen » - Agreste Dossiers n°1 - Septembre 2020

## DÉFINITIONS

**Exploitant agricole** : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

**PBS** : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de réviser ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production. Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS aux prix de 2017.

**L'année d'installation** correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

**Études supérieures** : Titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

**Études secondaires longues** : Titulaire d'un diplôme de niveau baccalauréat.

**Études secondaires courtes** : Titulaire d'un diplôme de niveau certificat d'aptitude professionnelle (CAP, CAPA) ou brevet d'études professionnelles (BEP, BEPA).

**UGB temps plein (UGBTP)** : Cette notion permet de définir un nombre d'UGB transhumant en tenant compte du temps réellement passé par les animaux sur l'estive collective.

**Taux de proratisation** : Pour les surfaces pastorales, le calcul des surfaces admissibles est soumis à un système de « prorata ». Un coefficient est alors affecté aux parcelles déclarées dites « graphiques » en fonction de la part réellement valorisable par les animaux, c'est à dire déduction faite de zones non productives comme par exemple des zones rocheuses ou des espaces embroussaillés impénétrables. Ce coefficient varie de 0 (moins de 20 % de surface admissible) à 1 (100 % de surface admissible). Cette proratisation impacte alors le montant des aides perçus en diminuant le nombre d'hectares admissibles.

## Glossaire

**ETP** : équivalent temps plein

**UGB** : unité de gros bétail

**COP** : céréales, oléagineux et protéagineux

**SAU** : surface agricole utile

**OTEX** : orientation technico économique des exploitations

**EARL** : entreprise agricole à responsabilité limitée

**GAEC** : groupement agricole d'exploitation en commun

**PBS** : production brute standard

**SIQO** : signes d'identification de la qualité et de l'origine

**AOP** : appellation d'origine protégée

**IGP** : indication géographique protégée

**LR** : Label Rouge

**AB** : agriculture biologique

## MÉTHODOLOGIE

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs des recensements agricoles 2010 et 2020, ainsi que sur le fichier « Montées et descentes en estives » 2023 des cheptels transhumants concernant les structures collectives déclarant à la PAC.

Les exploitations hors massifs sont celles ne se trouvant pas sur les communes des 6 massifs métropolitains figurant dans le décret n°2004-69 du 16 janvier 2004 qui définit une délimitation communale des massifs servant à la fois de base légale à l'instauration des institutions consacrées par les lois montagne, comités de massif, et pour l'attribution des financements spécifiques.

La typologie INOSYS élaborée par les Chambres d'agriculture permet de classer les exploitations agricoles du Recensement Agricole 2020 en fonction de critères objectifs définis par des experts, et fournit une image plus détaillée de la diversité technique des exploitations agricoles. En matière d'élevages, elle distingue d'une part les exploitations pastorales (qui exploitent et valorisent des surfaces dites pastorales c'est-à-dire qui offrent une ressource fourragère spontanée, non cultivée, généralement du fait de caractéristiques topo-pédologiques peu favorables à la production agricole (forte pente, sol superficiel) et les exploitations non pastorales, et d'autre part les élevages de type naisseurs, engraisseurs ou naisseurs-engraisseurs.

Cette typologie INOSYS est par ailleurs limitée aux exploitations dites professionnelles (ce qui exclut une grande partie des exploitations dont la PBS totale est inférieure à 25 000 €) et ayant un atelier (en l'occurrence bovins viandes) de taille significative (au moins 10 vaches allaitantes) ; ces spécificités expliquent des écarts quant aux effectifs des populations d'exploitations prises en compte ; pour plus de détail consulter :

<https://chambres-agriculture.fr/informations-economiques/inosys-references-systemes/typologie-inosys/>

**[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)**

Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Cité administrative, Bât. D,  
1 Place Émile Blouin - CS 7005  
31952 Toulouse cedex 9

Directrice de la publication : Juliette Fourcot  
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Cassagne  
Rédacteur : Maxence Villegas  
Composition : Barbara Deltour  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 2609-231X  
© Agreste 2026